

## **Les formes de l'informel**

Claude Néliste, Anne Herscovici et Madeleine Moulin

---

Les formes de l'informel  
Numéro 32, automne 1994

URI : [id.erudit.org/iderudit/005159ar](http://id.erudit.org/iderudit/005159ar)  
DOI : [10.7202/005159ar](https://doi.org/10.7202/005159ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN 1204-3206 (imprimé)  
1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Claude Néliste, Anne Herscovici et Madeleine Moulin "Les formes de l'informel." *Lien social et Politiques* 32 (1994): 5–13.  
DOI : [10.7202/005159ar](https://doi.org/10.7202/005159ar)

---

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

# Présentation

## Les formes de l'informel

« L'informel monte partout », dirait-on, ces dernières années.


En économie comme en justice, en santé comme en éducation, les initiatives locales foisonnent, prises on ne sait jamais trop par qui, du public ou du privé. Leurs objectifs sont plus ou moins indéterminés, leurs actions plus ou moins construites, menées par des agents aux qualifications diverses, aux origines et aux statuts variés, et selon des modalités auto-régulatrices plus ou moins nettes.

Ici, des animateurs culturels associés à des étudiants en urbanisme font découvrir « l'autre ville », celle que les visites guidées des grandes agences touristiques oublient ou évitent un peu systématiquement. Ces tournées font mieux voir ceux ou celles qui cultivent encore (ou de nouveau) leur jardin, seuls ou en groupe. Visiteurs et guides prendront leur repas au « restaurant du cœur » d'un faubourg où les jeunes chômeurs participent à des entreprises de requalification pour l'emploi. Ces jeunes partagent aussi leur temps mort avec des amis qui font souvent les poubelles des supermarchés, parfois du travail au noir, et quelquefois la revente d'un matériel audio-visuel « pris » dans une maison privée, là où « ils ont manifestement plus que le nécessaire, eux ! ».

Là, des élèves du primaire visitent leur quartier : bénévolement, un enseignant et deux parents organisent cette activité périscolaire afin de permettre aux enfants de mieux se connaître et s'accepter au-delà de leurs différences. Faire baisser la violence à l'école : tel est un des objectifs actuels des pouvoirs scolaires. Un de ces parents est aussi impliqué dans la lutte contre l'échec scolaire, aux côtés de stagiaires en pédagogie et de la travailleuse sociale qui a repéré les enfants peu ou mal soutenus par leurs parents. Ce parent bénévole est par ailleurs chef comptable dans une société-conseil reconnue : cette dernière invite les meilleurs de son personnel à s'engager dans des actions philanthropiques. Et le programme « solidarité-parrainage-jeunesse » — initié par des retraités actifs et sanctionné par une table de concertation locale<sup>1</sup> — lui paraît une entreprise susceptible de permettre aux populations défavorisées de passer la crise sans trop de dégâts.

Ailleurs, des services de soins à domicile, des associations d'aide aux handicapés se sont donné deux priorités : assurer une formation spécifique aux bénévoles qui visiteront à domicile des personnes en perte importante d'autonomie fonctionnelle, et mettre sur pied une structure multidisciplinaire susceptible de mobiliser le réseau primaire de la personne.

Au Québec, certains de ces bénévoles feront une demande d'inscription à un programme universitaire en santé publique. En l'absence de préalables académiques, ils pourront néanmoins prétendre à des équiva-



lences pour « apprentissages acquis par l'expérience ». En cas de refus, ils pourront porter plainte auprès de l'ombudsman de l'université, avec une éventuelle action en justice à la clé. Mais, pour les petits litiges, l'heure est à la médiation. Ainsi, l'avocat de l'Aide juridique — comme le ferait le bénévole de la Boutique de droit — le dissuadera d'aller en cour.

Si le tableau est aux couleurs québécoises, il ressemble, à quelques nuances près, aux paysages belges et français, qui ont aussi leurs écoles de devoirs, leurs initiatives intergénérationnelles et leurs missions locales pour l'emploi. Et cela sans trop de bénévoles, et avec beaucoup de travailleurs à statut précaire.

Toutes ces initiatives sont-elles bien nouvelles ? Il y a toujours eu des familles pour s'occuper de leurs parents âgés et des amis pour visiter un malade à l'hôpital. Les jardins — et les ateliers dans le garage — étaient certainement plus nombreux dans le passé qu'aujourd'hui ; de même que le commerce ambulante et l'esquive des contrôles fiscaux ou légaux. La plupart des conflits se sont toujours apaisés sans le recours au juridique, de même que les apprentissages ou les soins de santé n'ont jamais été le monopole des établissements ou des professionnels.

En effet, dans un désert de services publics, les œuvres charitables, le mouvement ouvrier, les corporations professionnelles ont pendant longtemps assuré un minimum d'aide à la population aux revenus les plus bas. Plus tard, les politiques keynésiennes ont tablé sur la professionnalisation des services et le délestage progressif de multiples tâches de la famille et du privé vers la production marchande et le service public. Les initiatives d'aujourd'hui n'offrent-elles pas une continuité d'inspiration ?

Au-delà de l'interrogation sur le caractère novateur de ces initiatives se pose également la question de leur homogénéité. Existe-t-il des champs, des catégories précises et des logiques d'action spécifiques ? Ou bien aurait-on affaire à des nébuleuses composites, au rayonnement limité ? Peut-on imaginer que dans certains cas les enjeux importent plus à ceux qui en vivent qu'à ceux qui en bénéficient, pour le meilleur et pour le pire ? Auquel cas ne serions-nous pas en présence de paroles incantatoires ou dénonciatrices, sans rapport obligé avec le caractère bénéfique ou dommageable des pratiques sous-jacentes ?

Deux hypothèses ont sous-tendu le présent numéro. La première pose que ces pratiques et discours indistinctement — sans constituer du tout un champ unifié — sont néanmoins les facettes d'une même problématique : celle des liens sociaux dans leurs rapports à l'État, celle des relations qui se nouent et se dénouent entre acteurs d'horizons et de statuts différents, notamment dans les formes du partenariat.

La seconde avance que si ces initiatives contemporaines ne sont pas radicalement autres, car l'aide plus ou moins « informelle » a existé de tout temps et a fait aussi l'objet de « mises en forme » progressives aux sources mêmes de l'État providence, le contexte de crise et d'incertitude les empreint aujourd'hui d'une grande acuité, à telle enseigne qu'une volonté de recherche expresse se justifie.

À cet égard, le présent numéro nous livre des coups de sonde plus qu'un tableau fini et cohérent. Si l'ensemble est hétérogène, il est révélateur de la complexité et des attermoissements du terrain comme des hésitations des chercheurs aux prises avec ces objets mouvants. De fait, la notion même d'informel est malcommode, approchée qu'elle est par des disciplines bien différentes<sup>2</sup>. La formule introduit à la fois complexité sémantique et risques de confusion, aggravés par la cohabitation d'un usage savant avec un usage commun.

Suivre au plus serré les désarrois de la modernité ne va pas sans tâtonnements ni remises sur le métier des outils d'analyse et d'évaluation. D'autant que les initiatives étudiées sont souvent aussi fragiles que lourdes d'espoir.

Avant de présenter la structuration d'ensemble du numéro et d'inviter à la lecture des textes qui le composent, nous pensons utile de faire un détour du côté de ses difficultés d'élaboration, qui font aussi son intérêt<sup>3</sup>. Nous les exposerons sous trois angles.

Vient d'abord le sempiternel casse-tête du langage : les mots pour dire le réel ne sont pas les mêmes en Belgique, en France et au Québec. À la diversité sémantique s'ajoute la subtilité des implications culturelles, encore bien vivantes, de chaque contexte socio-politique. La comparaison internationale en est d'autant plus difficile. Les difficultés méthodologiques surgissent ensuite : le rapport des chercheurs aux terrains réserve des surprises. Enfin se posent les questions épistémologiques : pourquoi et comment prendre au sérieux cette catégorie de pensée floue qu'est l'opposition formel-informel ?

### **L'informel selon les latitudes**

Depuis que le monde est monde, les utopies fondatrices vont bon train. C'est ainsi. Il n'empêche qu'une des tâches de l'analyste est de confronter la réalité des discours à cette autre réalité qu'est le réel, sachant qu'il lui faudra l'aborder dans toute sa complexité. C'est là tout l'intérêt de regarder de manière différentielle comment chaque culture fabrique de la réalité tangible, « travaillable », avec ses propres mots pour le dire, sur fond de son histoire, sur fond de ce qu'il y a de plus spécifique dans son rapport au monde.

Il est dès lors tentant de se réjouir que la créativité, la force, les faiblesses et les ruses des initiatives dessinent un tel kaléidoscope de mots<sup>4</sup>. Mais leurs couleurs changeantes et leur mobilité ne facilitent pas l'analyse empirique. Ainsi, leur sens reste le plus souvent local et peu compréhensible à un non-familier. Comment un Québécois peut-il se représenter une « maison médicale » belge, une « boutique de droit » française ou un *Groundwork Trust* anglais alors que — notons-le bien — un hôpital régional, un palais de justice, un bureau de service social ou de protection de l'environnement ne posent pas une telle difficulté de reconnaissance. Que peut bien être, pour un Européen, un *Group Care for...* américain ou une corporation de développement communautaire québécoise ?

Mais la difficulté est beaucoup forte encore lorsqu'on se situe au niveau des qualifications génériques : communautaire, privé, local, alternatif, social, populaire, bénévole, familial... et, par opposition : étatique, para-étatique, institutionnel, public... Au-delà du sens commun, chaque pays leur confère une portée plus ou moins large et un sens plus ou moins chargé.

Ainsi, en France et en Belgique, ces initiatives seront toutes dites « associatives ». Mais la notion « française » d'association comprend autant les groupes d'entraide que les amicales de chasseurs et pêcheurs, les Œuvres d'Emmaüs que l'Automobile-Club de l'Ouest, AIDES pour la prévention en matière de VIH que la Croix-Rouge. Le terme n'est pas inconnu au Québec, mais il y désigne plus spécifiquement des regroupements dont la raison d'être principale est le partage, par les membres, de leur plaisir d'être ensemble, de leur sociabilité privée.

Les fortes connotations d'engagement moral et de devoir civil que suggèrent les *Voluntary and Non-Profit Agencies* étasuniennes sont absentes de l'association sans but lucratif belge. Les *Community Organizations* anglo-saxonnes recouvrent des prises en charge assurées conjointement par les professionnels et les « aidants naturels ». Par ailleurs, la tradition nord-américaine a consacré la communauté comme « acteur social local », à la fois sujet et objet de son propre développement. Pour les pouvoirs publics québécois, le mot désigne indistinctement tout ce qui n'est pas institutionnel.

En Belgique et en France, mis à part la référence aux institutions européennes, les significations de communautaire sont bien différentes. Pour les Belges, le mot renvoie aux relations typiquement belgo-belges entre Flamands et francophones ; pour les Français, il désigne encore souvent des groupes humains qui ont des coutumes très particularisées et où le sentiment d'appartenance soutient une forte intégration (communautés rurale, religieuse, ethnique...). Pour désigner des pratiques d'insertion dans le tissu social plus large et de mobilisation de celui-ci, les sociologues français ont dû promouvoir une nouvelle expression : « services de proximité ».

À l'évidence, ces termes, produits d'une histoire, se recouvrent peu : leur usage correspond au fonctionnement socio-politique et aux registres d'appropriation des termes dans chaque culture. Ainsi pourrait-on évoquer la charge plus ou moins pesante, légaliste, résistante, poétique des expressions, selon l'âge et l'usure des institutions, des luttes sociales.

À défaut d'une analyse comparative, contentons-nous d'évoquer ici quelques facteurs explicatifs de cette diversité. Le Québec, d'un côté de l'océan, se rattache bien à la tradition politico-économique de son continent : les clivages et les catégorisations s'y instaurent plus par la ligne de démarcation des groupes professionnels que par celle des classes sociales.

Cette donnée — peu visible en première approximation — est néanmoins majeure. Au Québec, les rapports sociaux s'établiront volontiers ouvertement sous l'étendard de la participation et du consensus. Dans la même foulée, les démarches de recherche donneront lieu à une opérationnalisation immédiate de leurs résultats, plus directement que ce ne sera le cas en France et en Belgique. Sur le vieux continent, la conquête d'espaces de socialisation se déclinera plus volontiers sur le mode dialectique de l'affrontement, de la négociation, du compromis (spécialité belge, s'il en est). Encore qu'il ne faille pas, à cet égard, mettre la Belgique et la France dans le même panier : en face de la France, pays encore largement centralisé en dépit des récentes régionalisations, la petite Belgique, avec ses piliers, ses clivages et autres trames complexes, offre un tissu « tricoté serré » et cela ne manque pas d'apparaître dans les articles belges.

### **En allant dans les terres de l'informel**

La diversité des significations, ainsi que la profusion des « mots pour les dire », est certes lourde d'embûches mais elle est aussi une invitation au voyage sur des terres qui semblent touchées par l'effervescence. La profusion ne témoigne-t-elle pas précisément, au-delà des effets de mode, de la vitalité du social et de l'émergence de nouveaux rapports sociaux ? N'est-elle pas liée à la richesse d'une production scientifique peut-être désordonnée, mais foisonnante ?

Le paysage découvert nous a surpris. Quand les terres explorées sont celles du bénévolat, du don et des groupes d'entraide, les matériaux se révèlent fragiles, les recherches ponctuelles et éparses.

L'objectif d'articuler la connaissance des pratiques à l'analyse théorique semble se briser sur la complexité, l'hétérogénéité mais aussi le caractère particulier du terrain : proche, sympathique, médiatisé, objet d'attentes, objet des conversations et de l'expérience commune, le bénévolat, par exemple, nous est apparu comme un champ particulièrement révélateur des obstacles rencontrés par la recherche. La diversité des intérêts en jeu n'y est pas étrangère.

L'objet est courtisé. Les responsables politiques, à la recherche d'économies dans les dépenses publiques, font appel au civisme et à la responsabilité de tout citoyen qui pourrait — et devrait donc — mettre au service d'autrui l'aide naturelle dont il serait spontanément capable<sup>5</sup>. Les financements publics de la recherche sont donc modestes, les commandes institutionnelles aléatoires et discontinues.

Le terrain est demandeur de visibilité, mais il est sur la réserve. Les associations de bénévoles sont en quête de membres, de dons et de subsides. Elles ne sont donc pas souvent prêtes à prendre le risque de rendre publiques des situations fragiles et instables. Ayant d'autres « chats à fouetter », elles ont souvent peu de temps à consacrer au chercheur.

De son côté, le chercheur appréhende l'effet de désenchantement que pourrait susciter sa recherche auprès des premiers intéressés, qui sont objectivement dans des conditions difficiles et subjectivement des plus dévoués et des mieux intentionnés. Cette crainte l'incitera probablement à ne pas trop définir ce qu'il cherche, à ne pas dire précisément ce qu'il trouve, à conclure par l'affirmation de lieux communs assortis de quelques réserves de circonstance.

En résumé, les terrains sont souvent méfiants et parfois conquérants, les chercheurs souvent craintifs, quelquefois militants. Les uns et les autres ont des ressources dérisoires. L'analyse un tant soit peu distante des pratiques apparaît comme une gageure. La recherche en ce domaine reste souffreteuse, moins en quantité qu'en qualité. Ainsi, la rubrique initialement prévue sur les groupes d'entraide et les ressources de protection des personnes et de prise en charge de leur situation dramatique ne se retrouve pas comme telle dans la présente livraison<sup>6</sup>.

Par contre, dès que l'informel glisse du côté de l'économique et que la recherche s'attache aux pratiques qui tentent de concilier l'économique et le social, elle se trouve en bien meilleure posture. Et c'est bien au-delà de nos attentes que nous avons pu disposer de collaborations nombreuses et originales.

L'économie se mesure mieux que le social et ses objets sont peut-être plus « nobles ». Mais il y a aussi que la profondeur des difficultés économiques contemporaines apparaît indiscutablement comme la source majeure des principaux problèmes sociaux. Les sociologues du social à la recherche des pratiques annonciatrices et « porteuses » d'une réelle sortie de crise côtoient depuis peu des économistes du « social » qui ont l'œil sur les montées du chômage, la dégradation de la qualité de l'emploi et le démantèlement graduel des systèmes de sécurité sociale. Ensemble, ils essayent de cerner les contours des services non marchands et plus généralement ceux des nouveaux rapports au travail.

Mais parlant de services non marchands, ne revient-on pas au bénévolat ? Au fond, on ne change peut-être pas de pratiques comme on circule entre des terrains supposés bien découpés (le social, l'éducatif, l'économique, le sanitaire...). Il pourrait s'agir plutôt d'une modification de perspective. La propension à aborder « le social par l'économique », pour reprendre une expression consacrée par nos collègues français, ouvre moins la porte à un nouveau « secteur de pratique » qu'elle ne réactive la question sociale.

Mais pourquoi alors ne pas aborder « le social par la politique » ? Ou par l'éducation, voire par le droit ? Et surtout : pourquoi cette modification de perspective ? Que désignerait-elle ? Comment en apprécier la portée ?

### **Les usages du formel et de l'informel**

Ces questions, suscitées par les problèmes méthodologiques, peuvent trouver une ébauche de réponse dans une réflexion épistémologique sur les usages contemporains des notions de formel et d'informel<sup>7</sup>.

En effet, dans tous les domaines concernés, ces usages basculent volontiers d'un niveau à un autre. Au premier, le couple formel-informel sert à la description empirique d'objets bien circonscrits : relations de groupe dans les organisations, activités de travail ou d'échange en économie, types de soins en santé, contextes d'apprentissage en éducation et modalités de résolution des conflits en justice. À un second niveau, plus général, il divise le domaine considéré en deux secteurs, champs, systèmes : le formel et l'informel deviennent alors deux univers symétriquement opposés.

En bout de ligne cette antinomie perd son sens analytique au profit d'un usage politique : le formel, c'est l'État, et à sa suite tous les pouvoirs qu'il institue ; l'informel, c'est la société civile et les multiples initiatives qu'elle génère à l'ombre de cet État et en opposition à ces pouvoirs. Cette classification binaire est alors au fondement de polémiques qui obligeaient naguère — et obligent encore souvent — à choisir l'un contre l'autre.

Où le primat est accordé à l'État, et l'informel est alors un résidu respectable — « l'élément humain » — mais qui devra être domestiqué par l'action rationalisatrice et planificatrice des pouvoirs institués. Ou la faveur et la ferveur vont à la société civile, et l'informel est alors l'expression libre, créatrice et démocratique de divers groupes dans leur résistance à des autorités perçues au mieux comme « un mal nécessaire ». Dans un cas, il faut formaliser l'informel. Dans l'autre, il faut en soutenir l'émergence car il est, sous certaines conditions, la mesure exacte de la « vraie vie ».

Mais ce sont là deux visions antagonistes dépassées, pense-t-on de plus en plus. L'État et la société ne sont plus absolument opposés, mais nécessairement imbriqués. Pour de multiples raisons, contradictoires au besoin, la crise de l'État providence oblige à la concertation intersectorielle, au travail multidisciplinaire et plus largement aux expériences partenariales.

La montée de l'informel, pour la soutenir comme pour la dénoncer, pointe cet enjeu majeur, quoique pragmatique, de l'auto-construction de ces nouveaux et fragiles acteurs collectifs que sont les partenariats comme groupes d'action, équipes de travail, lieux de décision, comités d'orientation, milieux d'hybridation des pratiques et d'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention.

Tous les textes rassemblés dans ce numéro abordent, chacun à leur manière, l'une ou l'autre de ces activités problématiques où s'associent des intérêts divergents, où se confortent des énergies diverses et où se créent des nouvelles articulations entre secteurs, l'économique et le social en particulier.

Intéressés à l'émergence des formes inédites de l'action individuelle et collective, les auteurs font un usage raisonné, si on peut dire, de l'antinomie formel-informel. Ils évitent cette vision essentialiste et objectivante qui, nous venons de le voir, divise souvent les domaines en deux entités closes et irrémédiablement opposées. En contrepartie, ils présentent une approche plus interactive où formel-informel désigne



plus deux pôles extrêmes ou deux systèmes de référence à l'intérieur desquels les acteurs impliqués entrent en rapports et régulent conflictuellement leur participation.

Intéressés à la mixité de ces actions modernes, nous voulions éviter que le numéro s'en tienne strictement à un secteur, à un type d'activités ou encore à un niveau d'intervention bien circonscrit. Il fallait plutôt que joue à plein le fait que les rapports entre le formel et l'informel traversent également « tous » les champs et niveaux, que se croisent différents ordres de problèmes afin qu'apparaisse mieux l'interpénétration de ces nouveaux rapports.

Les textes retenus se distribuent en trois sections.

La première réunit des articles qui, prenant au sérieux la promotion des activités informelles, veillent néanmoins à en examiner les conditions réelles de possibilité et à en caractériser ainsi les principaux enjeux. Les auteurs s'appuient sur leurs recherches empiriques antérieures pour nous suggérer une lecture de l'évolution récente du domaine en question et nous en proposer une appréciation globale, nuancée et prévenante.

Dans la seconde section, chaque auteur tire parti d'une recherche récente, dont les principaux résultats sont livrés, puis interprétés dans le cadre d'une théorisation expresse, plus exploratoire que définitive. S'y exprime, de diverses manières, un « réalisme ouvert » : apte à décrire l'originalité de pratiques et de situations particulièrement équivoques, la théorisation doit en saisir le sens au-delà des intentions et des polémiques politiques.

La dernière section regroupe des textes fort différents mais dont le point commun est de montrer en quoi des praticiens — professionnels ou bénévoles — sont tenus dans leur tâche régulière de construire des cadres d'évaluation et d'intervention. Alors que, dans les deux premières sections, les articulations du formel et de l'informel sont saisies au niveau des politiques publiques et de leurs dispositifs d'implantation, il s'agit ici d'observer, à rebours, les premières formes de l'informel, celles qu'ébauche tout intervenant dont le travail concret aujourd'hui consiste non seulement à « faire ce qu'il a à faire », mais à participer aux mises en forme nécessaires avec les autres intervenants concernés.

Ces recompositions du social dessinent-elles un nouveau modèle de gestion susceptible, comme beaucoup le voudraient, de parer aux défaillances de l'État providence et d'en prendre finalement la relève ?

En temps de relative paix sociale, de telles recompositions sont lentes et aucun « nouveau modèle » ne peut sortir d'un coup sec, comme un lapin du chapeau, de tâtonnements somme toute encore laborieux et disparates. Bien malins, bien audacieux ceux qui croient pouvoir caractériser le phénomène et en comprendre le sens à coups de recherches et de théories.

La circonspection est de rigueur et le présent numéro se place dans cette perspective. En acceptant de se heurter à l'antinomie montante formel-informel, le comité de rédaction a évité d'en survaloriser ou d'en dévaloriser les usages, préférant plutôt la tenir comme un sérieux prétexte à une réflexion, aussi large que possible, sur les formes émergentes de l'action sociale contemporaine.

Claude Néliste,  
Anne Herscovici et Madeleine Moulin

## Notes

- <sup>1</sup> Une table de concertation, au Québec, est un rassemblement volontaire, sur une base régionale, d'organismes publics, privés, associatifs ou communautaires impliqués dans une même problématique sociale (ex. violence faite aux femmes, jeunesse...). Elle vise à promouvoir la cause des personnes concernées et à consolider en réseau de qualité les services déjà existants. Son pouvoir est consultatif mais sa composition et la reconnaissance de son expertise lui permettent d'exercer des influences politiques et administratives notables.
- <sup>2</sup> Ces disciplines sont la théorie des organisations et de la bureaucratie ; l'économie du développement et la socio-économie de l'emploi ; l'analyse des politiques publiques et des pratiques « de base » dans les domaines sanitaire, éducatif et judiciaire.
- <sup>3</sup> La confection de ce numéro repose sur la proposition initiale de mettre à profit une recherche belge sur « les services sociaux en relation avec le secteur informel » (voir plus loin l'article de M. Godard et A. Herscovici) pour étudier, à partir d'une même grille, les situations respectives dans chaque pays (Québec principalement et France) et procéder à une confrontation comparative des résultats. La diversité des situations et les impasses méthodologiques, jointes aux contingences matérielles, ont eu raison de cette première ambition. Le mérite de ces obstacles fut néanmoins d'acculer les concepteurs du numéro à les analyser.
- <sup>4</sup> On relève souvent : centre, groupe, club, maison, ligue, œuvre, association, coopérative, regroupement, mouvement, refuge, service, lieu... d'accueil, d'aide, de défense, de promotion, d'entraide, d'auto-assistance, de conseil, de soutien...
- <sup>5</sup> Le gain espéré est double, pratique et symbolique. Mobilisation de bonnes volontés, image d'un État généreux, soutenant les initiatives de la société civile, plaidant pour des services plus chaleureux, avec, *a contrario*, le discrédit pour les services publics. Quant au soutien du bénévolat par l'État, il reste symbolique pour l'essentiel.
- <sup>6</sup> La recherche sur les ressources de « prise en charge des situations dramatiques privées » (maisons-refuges, lieux d'accueil et de soins pour personnes exclues ou aux prises avec des problèmes chroniques...) intéresse les chercheurs universitaires, qui peuvent y établir des relations stables avec les initiateurs ou les permanents. Mais actuellement les uns et les autres sont occupés surtout à renforcer la position de ces mouvements auprès de l'État. Notons, dans ce domaine au Québec, la présence active de *Nouvelles Pratiques sociales*, qui, sur un thème proche du nôtre, organisait un imposant colloque au printemps 1994, suivi de la publication d'un dossier (NPS, 7, 1, 1994).
- <sup>7</sup> Les quelques paragraphes qui suivent sont repris en fin de numéro par C. Néliste, dans un texte qui, par ses développements, est plus proche d'une conclusion que d'une introduction.